Mairie de
SAINT-FRONT
****

COMMUNE DE SAINT-FRONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures, en application de l'article L,2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON – Jean-Marc BOULLET - Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Mathilde COLLIGNON - Emilie CZAJKA – Catherine MESNARD – Freddy POUPIN et Nadine ROCHE.

Excusé : Benoît ROUSSILLON (pouvoir à Jean-Marc BOULLET) ;

Secrétaire de séance : Nadine ROCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

1) DECISION MODIFICATIVE N° 2 : INTEGRATION DES TRAVAUX FDAC 2020

Concernant des travaux de rénovation de voirie effectués et terminés, il convient de réintégrer des écritures comptables sur le budget communal pour l'exercice 2020. Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux inscriptions comptables suivantes :

Dépenses : 20 705,41 €
Recettes :
subvention d'équipement départementale : 5 518,01 €
subvention d'équipement GFP de rattachement : 98,58 €
Avance versée sur commandes d'immobilisations corporelles : 15 088,82 €.

2) DECISION MODIFICATIVE N° 3 : INTEGRATION DES TRAVAUX FDAC 2021

Les travaux pour l'exercice 2021 sont terminés, mais le solde n'a pas encore été arrêté par la communauté de communes Cœur de Charente, aussi ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

3) AVIS DE LA COMMUNE DE SAINT-FRONT SUR LE PROJET ARRETE DE PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE CHARENTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les communes et la Communauté de communes Cœur de Charente se sont engagées dans un travail d'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal.
Le PLUi a ainsi été prescrit par délibération n° 20170706_02 du conseil communautaire en date du 6 juillet 2017, et arrêté en conseil communautaire par délibération n° 20220712_01 en date du 12 juillet 2022.
Cette dernière délibération, le bilan de la concertation et le projet complet de PLUi ont été communiqués à la commune.
Présentation du projet de PLUI :
- Rapport de présentation : il comporte notamment un diagnostic territorial (dont l'état initial de l'environnement) et le rapport de justifications (dont l'évaluation environnementale).
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : ce document stratégique a été débattu en conseil municipal du 19 novembre 2019 et en conseil communautaire du 12 décembre 2019.
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : elles sont sectorielles (elles permettent, pour chaque secteur à urbaniser, de réfléchir en amont de sa construction à son aménagement : où construire,

comment construire, et que construire), ou thématique (« Patrimoine », dont les dispositions s'appliquent aux projets situés dans les périmètres soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France dans un rapport de compatibilité).
- Règlement : il se compose du règlement écrit et des documents graphiques (plans de zonage et des prescriptions).
- Annexes : elles recensent les différentes servitudes d'utilité publique et autres informations mentionnées aux articles R 151-51 à 53 du code de l'urbanisme.

En application des dispositions à l'article R153-5 du code de l'urbanisme, il convient de donner un avis sur le projet de PLUi arrêté sous trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Suite à l'examen du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet PLUi tel qu'il a été arrêté par délibération du conseil communautaire de Cœur de Charente en date du 12 juillet 2022,

4) SITE INTERNET COMMUNE DE SAINT-FRONT

Marie-Thérèse CHARRIERE communique aux membres du Conseil Municipal les éléments de sa formation avec le service informatique de la communauté de communes Cœur de Charente pour la mise en place du site internet de la commune.

5) QUESTIONS DIVERSES

- Repas de aînés : tout s'est bien passé. Monsieur le Maire remercie Jean-Marc BOULLET qui l'a remplacé pendant son absence. Le Conseil municipal est satisfait du traiteur et de son équipe. Eventuellement, il est prêt à solliciter ce traiteur pour les vœux du maire.
- L'entreprise RIVOLLET est bien intervenue place de l'église et devant le cimetière comme prévu.
- Intrusion dans une maison fermée à Romefort. Les gendarmes se sont déplacés. Aucune constatation de vol.
- Le comité des fêtes est relancé et organise son premier repas le **22 octobre** prochain.
- Manifestation du Téléthon 2022 le **3 décembre** prochain.
- APAVE : suite au contrat passé avec l'entreprise, inspection des équipements gaz et électrique prévue le **13 octobre** prochain.
- Terrain communal : en cours pour une éventuelle acquisition.
- Courrier de la poste : la boite aux lettres située à Romefort a été enlevée. La Poste avait omis d'avertir les administrés concernés.
- La fibre : Jean-Marc BOULLET indique que la fibre « chez Pascaud » a bien été réparée.

En l'absence d'autres questions, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 19 h 55.

_____